



VENELLES
 Département des Bouches-du-Rhône
 Métropole Aix-Marseille-Provence

DÉCISION DU MAIRE N°2026-0145
en date du 07 Septembre 2026

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION
 ENTRE LA COMMUNE DE VENELLES ET CLOTHILDE QUIN
 AU TITRE DE DUMISTE
 ANNEE 2026/2027**

AM/PHS/SG/SCM/MA

Exposé des motifs :

La Commune de Venelles mène depuis de nombreuses années une politique culturelle ambitieuse, pluridisciplinaire et de qualité dans les champs de la diffusion artistique et culturelle.

Elle est aussi sensible à l'Education Artistique et Culturelle, qui est au cœur des politiques d'éducation depuis plusieurs années.

Considérant qu'à ce titre, elle souhaite poursuivre en 2026/2027 sa politique culturelle d'éveil et d'initiation musicale des enfants des écoles élémentaires en missionnant un musicien-intervenant diplômé d'un DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) au sein des écoles élémentaires de la commune ;

Considérant que Madame Clothilde QUIN, auto-entrepreneur et diplômée d'un DUMI correspond au mieux aux attentes de la collectivité ;

Considérant que, par conséquent, il est proposé la signature d'une convention de prestation pour des interventions musicales au sein des écoles élémentaires des Cabassols et Marcel Pagnol pour 2026/2027.

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R.2122-8,

Vu la délibération n°D2026-42 du 31 Mars 2026 conférant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de prestation pour des interventions musicales au sein des écoles élémentaires des Cabassols et Marcel Pagnol pour 2026/2027.

Vu l'engagement comptable n°26VIL01926 ;

Le Maire décide :

Article 1 : D'approuver la signature d'une convention de prestation pour des interventions musicales au sein des écoles élémentaires des Cabassols et Marcel Pagnol pour 2026/2027 avec Madame Clothilde QUIN dûment habilitée aux fins de signature.

Les caractéristiques de ladite convention sont les suivantes :

Objet du contrat : interventions d'un musicien diplômé d'un DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) au sein des écoles élémentaires des Cabassols et Marcel Pagnol pour 2026/2027.

Durée : 10 mois à compter du Mardi 15 septembre 2026 jusqu'au Vendredi 25 juin 2027

Coût pour l'année 2026/2027 : 21 600 € NET selon le détail suivant :

Préparations pédagogiques, interventions et restitutions publiques :

Volume annuel : 540 heures
Coût horaire : 40 € NET
Coût annuel : 21 600 € NET soit, 2 160 € NET / mois

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication qui sera effectuée conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Venelles et le Chef du service de gestion comptable d'Aix en Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de la légalité.

Fait à Venelles, le 07/09/26 juillet 2026

Arnaud MERCIER
Maire de Venelles
Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
Conseiller Métropolitain

Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe Sanmartin
------------------------------------	--

